



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/NGO/105  
11 février 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-sixième session  
Point 11 c) de l'ordre du jour

DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET, NOTAMMENT :  
LIBERTÉ D'EXPRESSION

Exposé écrit<sup>\*</sup> présenté par la Fédération internationale des journalistes, organisation non  
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la  
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[2 février 2000]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, sans avoir été revu par les services d'édition.

## **Introduction**

L'aube du XXI<sup>e</sup> siècle voit apparaître une société d'envergure planétaire. Sur fond de changements énormes et rapides dans le domaine des technologies de l'information, nous constatons que la société civile internationale grandit de façon spectaculaire. Parallèlement à la mondialisation des marchés et des flux de capitaux, nous voyons les principes démocratiques davantage respectés et les droits fondamentaux de l'homme mieux reconnus. Avant toute chose, ce nouveau paysage mondial renforce la notion fondamentale selon laquelle toute violation des droits de l'homme commise dans une partie du monde concerne également tous les autres membres de la communauté internationale. Le signe qu'une norme mondiale se dessine ne saurait être plus clairement perceptible qu'ici, à la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme. Pourtant, malgré les indices évidents de progrès, l'avènement d'une véritable communauté mondiale d'esprit démocratique continue d'être retardé par l'autoritarisme, la répression et le refus de reconnaître les droits et libertés du plus grand nombre opposé par une poignée de personnes qui s'accrochent au pouvoir en usant de la contrainte et en exerçant un contrôle de l'information.

Nous, les journalistes, sommes on ne peut plus conscients de l'importance de la libre circulation d'informations précises, fiables et utiles pour l'instauration de la démocratie et la défense des droits de l'homme. Nous applaudissons à l'engagement des organismes des Nations Unies en faveur de la liberté de la presse.

Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, l'a déclaré le 2 juin 1999, "La liberté de la presse est la pierre angulaire des droits de l'homme. La presse attribue aux Gouvernements la responsabilité de leurs actes et rappelle à tous que l'impunité est illusoire."

Nous sommes entièrement de cet avis. Le droit de recevoir et de répandre des informations est un droit fondamental de l'homme, puisque la fiabilité de l'information est le fondement de la démocratie, de l'ouverture et de la transparence.

Faire obstacle à la libre circulation de l'information pour défendre des intérêts politiques ou commerciaux engendre l'ignorance et l'incertitude et, au pire des cas, suscite la peur parmi la population. C'est la raison pour laquelle nous appelons votre attention sur les conditions éprouvantes dans lesquelles bon nombre de journalistes et de collaborateurs des médias travaillent encore.

Les violations des droits des journalistes sont, à notre sens, des actes qui menacent la société démocratique dans son ensemble. Les actes de violence contre des médias indépendants et la censure sont encore d'actualité dans certaines régions du monde.

Toutefois, certaines des menaces qui pèsent sur le journalisme indépendant sont de nature plus subtile de nos jours. Le pouvoir concentré dans la trame économique du journalisme met en péril le pluralisme et la qualité des médias.

Les gouvernements et les puissances économiques ne peuvent ni ne doivent, directement ou indirectement, faire taire ou manipuler les médias pour servir leurs intérêts personnels.

La communauté internationale dans son ensemble doit dénoncer et faire disparaître tous les obstacles à la liberté d'expression. Il ne s'agit pas uniquement de plaider pour la cause de notre profession, chose que nous, la Fédération internationale des journalistes, faisons en prenant vigoureusement la défense de nos membres, mais il s'agit aussi d'agir tous ensemble pour faire disparaître les menaces concrètes qui pèsent actuellement sur la liberté de la presse, faute de quoi tous les membres de la société démocratique en subiront les conséquences.

### **Assassinats**

La façon la plus brutale de museler l'information est l'assassinat. En 1999, pas moins de 87 journalistes et collaborateurs de médias ont été tués dans l'exercice de leur profession. Les journalistes sont de plus en plus souvent victimes de violences, de mauvais traitements et d'actes d'intimidation. Dans les situations de conflit, les journalistes se trouvent littéralement en première ligne. Nous avons eu sous les yeux des cas exemplaires d'attaques visant des médias lors de conflits récents, comme les bombardements par l'OTAN du bâtiment de la radio et de la télévision serbe et les attaques de l'armée russe contre des médias en Tchétchénie. Parallèlement, il est arrivé que certains Gouvernements prennent pour cible des journalistes en particulier, comme cela a été le cas d'un rédacteur en chef assassiné sauvagement à Belgrade.

Dans le même temps et loin des premières lignes des conflits, de nombreux journalistes meurent assassinés par des groupes politiques, des criminels ou des inconnus.

Lorsqu'un journaliste est assassiné, il ne s'agit pas d'un acte d'agression contre un individu seulement, mais contre une population tout entière. Qui peut faire taire un journaliste peut réduire au silence la multitude. Si les Gouvernements n'érigent pas en priorité l'ouverture d'enquêtes sur ces meurtres, il ne reste que peu d'espoir que les droits fondamentaux de l'homme soient protégés. Trop souvent, les Gouvernements et les autorités civiles ne prennent même pas la peine de faire ouvrir des enquêtes rapides sur des assassinats de journalistes. Il s'ensuit que certains assassins pensent que le meurtre d'un journaliste n'entraîne pas de conséquences.

La Fédération internationale des journalistes lance aujourd'hui un appel à la Commission des droits de l'homme pour qu'elle ne se borne pas à condamner formellement les assassinats de journalistes et de collaborateurs des médias, mais qu'elle demande instamment aux Gouvernements de donner des informations détaillées sur les meurtres de ce genre commis dans les pays concernés et de rendre compte des mesures prises pour retrouver les assassins.

### **Impunité : un manque de transparence**

Le manque de transparence qui entoure les violations des droits de l'homme commises ou tolérées par des agents de l'État permet à ceux qui recourent à la violence d'agir en toute impunité. Dans de nombreux pays, les agents de l'État qui commettent des violations des droits de l'homme demeurent impunis.

Parfois, les assassinats de journalistes ne sont pas considérés comme une priorité et ces affaires sont confiées à des fonctionnaires d'un grade inférieur. Dans d'autres cas, des groupes d'intérêts veillent à ce que l'enquête soit menée au ralenti et de manière inefficace. Quelle que soit la raison, il n'y a pas de réelle volonté de poursuivre les auteurs.

L'absence de transparence menace directement le principe de la légalité, qui est le fondement principal d'une société démocratique. La vérité est essentielle à la vie démocratique.

Nous demandons à la Commission des droits de l'homme de l'ONU d'exiger que soient rapidement ouvertes des enquêtes appropriées et efficaces sur tous les assassinats de journalistes et de collaborateurs des médias.

### **Accès à l'information**

L'élément indispensable permettant de créer des conditions favorables à la liberté de la presse et de l'enquête journalistique est le droit de tous les citoyens d'accéder à l'information. Nous sommes convaincus que ce droit est essentiel pour que la démocratie puisse prospérer. Les Gouvernements doivent veiller à ce que les informations publiques soient fournies sans entraves aussi bien aux journalistes qu'aux citoyens. Dans de nombreux pays cependant, soit il n'existe pas de législation garantissant cette liberté d'accès, soit les autorités ne souhaitent pas donner accès à l'information. Cet état de fait crée un climat de mystère et d'incertitude et ajoute aux difficultés rencontrées par les journalistes.

Les journalistes des médias indépendants sont parfois traités de manière discriminatoire lorsqu'ils reçoivent des informations des autorités publiques qui tendent à appuyer la presse du Gouvernement. Dans d'autres cas, les journalistes sont obligés de payer un fonctionnaire public afin d'obtenir des informations qui devraient être librement disponibles. Il ne s'agit pas là de taxes pour frais administratifs, mais de pots-de-vin sans lesquels les employés de l'État ne fournissent pas l'information demandée.

Le refus de donner accès à l'information a pour conséquence insidieuse le recours dans certains pays aux lois sur la diffamation et aux tribunaux pour jeter en prison des journalistes accusés de répandre des rumeurs ou de fausses informations. Pourtant, ce sont justement les Gouvernements de ces pays qui refusent souvent de fournir des informations essentielles, n'autorisent pas des collaborateurs de médias indépendants à assister à des conférences de presse et n'accordent pas d'entretiens à des journalistes indépendants. Les journalistes sont maintenus dans l'ignorance puis attaqués lorsqu'ils essaient de donner des éclaircissements sur les affaires dans lesquelles le Gouvernement est impliqué et que les autorités préféreraient cacher au public.

La FIJ recommande à la Commission des droits de l'homme d'inviter tous les États membres à veiller à ce que l'accès à l'information soit garanti par la loi et établi dans la pratique et à ce que des sanctions soient appliquées en cas de refus.

### **Conclusion**

La communauté internationale n'a qu'à se pencher sur la décennie qui vient de s'écouler pour constater les conséquences fatales de l'indifférence face aux attaques dirigées contre les journalistes et au contrôle exercé par des Gouvernements et de puissants groupes d'intérêts sur les médias.

Pendant toutes ces années où nous assistions au triomphe apparent des valeurs démocratiques dans de nombreuses régions du monde, nous avons recensé 760 décès de journalistes et de collaborateurs des médias.

Il est temps, à notre sens, de demander qu'il soit mis fin à ce massacre. Sans une action concertée de la part de la communauté internationale, les Gouvernements continueront à se croire autorisés à prendre des mesures pour exercer un contrôle sur l'information et museler les journalistes. Cela faisant, ils contribuent à l'instabilité et entravent le développement. La FIJ demande instamment à la Commission des droits de l'homme de réaffirmer l'importance de la liberté d'expression et de défendre le droit des journalistes d'exercer leur profession sans faire l'objet de mesures d'intimidation et sans vivre dans la peur.

La FIJ demande en particulier à la Commission des droits de l'homme :

- de condamner formellement tous les assassinats de journalistes et de collaborateurs des médias;
- de demander aux Gouvernements de donner des informations détaillées sur tous les journalistes et collaborateurs des médias tués dans leur pays et sur les mesures prises pour retrouver les assassins;
- d'exiger que soient rapidement ouvertes des enquêtes appropriées et efficaces sur tous les assassinats de journalistes et de collaborateurs des médias;
- d'inviter tous les États membres à veiller à ce que l'accès à l'information soit garanti par la loi et établi dans la pratique et à ce que des sanctions soient appliquées en cas de refus.

-----